

SYNTHESE DE L'ÉVALUATION DU PREMIER PLAN DE GESTION 2011-2015 DE LA RÉSERVE NATURELLE DES TERRES AUSTRALES FRANÇAISES

Contexte

Validé en fin d'année 2010, le plan de gestion de la Réserve naturelle des Terres australes françaises constitue le document-cadre pour la gestion du site sur la période 2011-2015. Il fixe les objectifs à moyen et long termes et identifie les actions à réaliser pour leur atteinte.

Après une année de prolongation, le plan de gestion 2011-2015 de la Réserve est arrivé à échéance en fin d'année 2016. L'année écoulée a ainsi mobilisé l'équipe de la Réserve pour mener l'évaluation du plan de gestion, avec l'appui de la communauté scientifique et des services concernés de la collectivité des TAAF. **Etape primordiale** dans la vie d'un espace naturel protégé, cette démarche d'évaluation permet de **déterminer la réussite de la mise en œuvre du plan de gestion et l'atteinte des objectifs et résultats qui étaient attendus**. A ce titre, l'évaluation représente une **aide à la prise de décision** en obligeant le gestionnaire à **capitaliser** l'ensemble des données récoltées et à **prendre du recul** sur la situation de l'espace protégé. Afin de garantir l'**objectivité** du processus, le Conseil Scientifique de la Réserve a tenu lieu de comité d'évaluation le 4 octobre 2016.

Méthodologie

L'évaluation du premier plan de gestion de la réserve a porté sur les 90 actions qui le composent. Pour chacune d'elle, une fiche évaluation a été rédigée de manière à :

- centraliser et analyser l'ensemble des données disponibles,
- faire ressortir les résultats de la gestion réalisée entre 2011 et 2016,
- alimenter les indicateurs (quand cela était possible),
- identifier les perspectives de gestion.

En particulier, pour chaque action, les efforts se sont concentrés sur :

- **L'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'action** : *a-t-on mis en œuvre les actions prévues ?* Pour se faire, un niveau de réalisation a été affecté à chacune des actions suivant 4 catégories : **0-25%** / **25-50%** / **50-75%** / **75-100%**. (cf. Figure 1)
- **L'évaluation de l'efficacité de la gestion** aux regards de l'atteinte des objectifs fixés : *a-t-on atteint le résultat escompté ?* Pour chaque action, l'atteinte des objectifs a ainsi été déterminée à dire d'expert (membres du Conseil Scientifique) suivant 3 catégories : **atteint / partiellement atteint / non atteint**. (cf. Figure 2)

Analyse

L'analyse de l'évaluation fait ressortir que **la quasi-totalité des 90 actions du plan de gestion ont été engagées sur la période 2011-2016**. Si la situation est sensiblement identique entre Crozet, Kerguelen et Amsterdam, l'île de Saint-Paul accuse quant à elle un léger retard lié à son isolement et sa faible fréquentation.

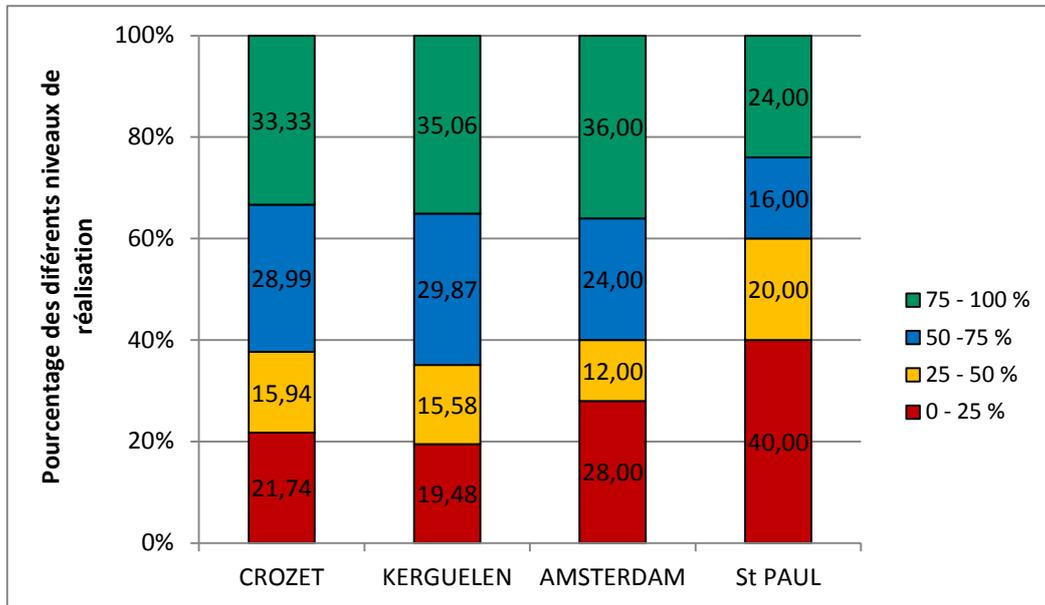


Figure 1 - Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'action. Le niveau de réalisation des actions, pour chacune des îles concernées, a été classé suivant 4 catégories au regard de l'avancement de mise en œuvre sur la période 2011-2016.

Plus de 60% des actions définies dans le premier plan de gestion ont atteint un niveau d'avancement satisfaisant (supérieur à 50%), et 87% des objectifs du plan de gestion sont atteints ou en cours d'atteinte. **S'agissant d'actions dont la réalisation et l'atteinte des résultats sont souvent supérieures à 5 ans, ce bilan est très positif et encourage à la poursuite des efforts importants mis en œuvre depuis 2011.**

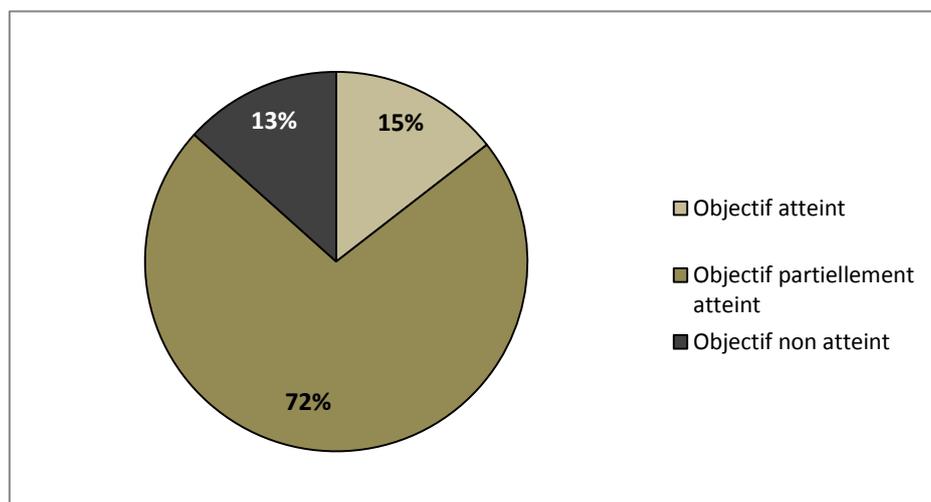


Figure 2 - Evaluation de l'efficacité de la gestion. L'atteinte des objectifs, tels que fixés par le plan de gestion, a été déterminée suivant 3 catégories à dire d'expert (membres du Conseil Scientifique).

Principaux résultats

Les résultats obtenus sur la période de mise en œuvre du premier plan de gestion sont particulièrement encourageants et montrent des avancées importantes qui contribuent à la préservation des milieux et des espèces de la Réserve.

En particulier, la connaissance du patrimoine naturel s'est considérablement enrichie, notamment grâce à l'étroite collaboration avec les partenaires scientifiques (programmes IPEV), et permet aujourd'hui d'étayer la définition d'une stratégie de gestion pertinente et efficace. Des partenariats solides restent toutefois à construire avec des laboratoires scientifiques spécialisés sur la thématique des mammifères introduits afin de répondre au mieux aux objectifs liés à la gestion de ces espèces.

Dans le Golfe du Morbihan, l'acquisition du semi-rigide *Le Commerson* a largement contribué à la réussite des programmes d'inventaire et dénombrement sur les îles et constitue aujourd'hui un atout majeur pour les études du milieu marin dans ce secteur de Kerguelen. La situation est plus complexe à Saint-Paul, sur les îles Froides et l'île de l'Est, et dans la partie occidentale de Kerguelen, sites pour lesquels les difficultés d'accès et l'absence d'un moyen nautique adapté contraignent la mise en œuvre des actions du plan de gestion. La recherche de solutions logistiques et techniques innovantes pour combler les lacunes de connaissance et entreprendre des mesures de gestion sur ces secteurs isolés constitue un important défi que la Réserve aura à relever ces prochaines années.

Situation unique pour une réserve naturelle, l'insertion des bases de vie dans le périmètre de la réserve implique la mise en œuvre d'actions visant à réduire leur empreinte écologique. Depuis 2011, des efforts conséquents ont été menés pour asseoir la légitimité de la Réserve sur les districts. Le travail de sensibilisation et d'éducation à l'environnement porte ses fruits et permet aujourd'hui une meilleure adhésion des personnels détachés sur les îles aux actions de la réserve.

Au siège des TAAF, l'implication croissante des autres services de la collectivité permet également d'appuyer la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve. Ainsi, le traitement des déchets sur les bases et le démantèlement des infrastructures inutilisées ont connus des progrès tangibles et les efforts devront être poursuivis en ce sens. Les actions liées à l'assainissement des eaux usées et à l'utilisation des énergies renouvelables, qui nécessitent de repenser en profondeur le système actuel, n'ont pas été engagées sur les échéances du premier plan de gestion et mobiliseront des efforts importants au cours du second exercice.

Perspectives

Après six années de mise en œuvre, l'évaluation du plan de gestion montre que le travail réalisé est considérable et contribue de manière substantielle à la conservation du patrimoine naturel des Terres australes françaises. De nombreuses perspectives ont pu être dégagées et alimentent d'ores et déjà les réflexions pour la construction d'un second plan de gestion ambitieux intégrant l'extension de la Réserve naturelle sur sa partie marine.